

**Arrêté N° 2026-PG-050**  
**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**  
**Année 2026**

**Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,**

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux et notamment l'article 5,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-091 du 16 octobre 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'attaché territorial au lundi 2 mars 2026,

Considérant que 2 recrutements dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux ouvrent droit à une nomination au titre de la promotion interne (clause de sauvegarde),

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emplois, 6 nominations au titre de la promotion interne sont possibles au titre de l'année 2026,

Considérant que 36 dossiers de candidature ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne pour le grade d'attaché territorial,

Considérant que 34 candidats proposés ont été jugés recevables, et remplissent les conditions fixées par les articles 5 et 16 des décrets précités,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ce dossier conformément à ses lignes directrices de gestion,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 5 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987, la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ATTACHÉ TERRITORIAL au titre de la promotion interne 2026 est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
BUSE	Patricia	F	CDC DES PORTES EURELIENNES IDF
CLEMENT	Jérôme	H	MAIRIE EPERNON
DEBRÉE	Catherine	F	SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUDUN
DUVERNOIS	Amandine	F	CDC DES PORTES EURÉLIENNES IDF
GARIN	Marjolaine	F	MAIRIE DE LUCÉ
MAUFRAIS	Hélène	F	CDC DU BONNEVALAIS



**ARTICLE 2** : La validité de la présente liste est de 2 ans **à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026**. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le **1<sup>er</sup> juillet 2028** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **1<sup>er</sup> juillet 2029**.

**ARTICLE 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 4 juin 2026



Le Président,

Bertrand MASSOT

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

**- 4 JUIN 2026**

Par un affichage .....

Par la transmission ou contrôle de légalité le

**- 4 JUIN 2026**

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécour citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).